

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-EN-04-GT

Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant dans un bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée entre 5 000 m² et 10 000 m².

2. Dénomination

Pour des actions engagées avant le 01/01/2011, mise en place d'une fenêtre ou portefenêtre complète avec vitrage isolant dont le coefficient de transmission surfacique Uw (évalué conformément à la norme EN 14351-1) est tel que Uw≤2 W/m².K.

Pour des actions engagées à partir du 01/01/2011, mise en place d'une fenêtre ou portefenêtre complète avec vitrage isolant dont le coefficient de transmission surfacique Uw (évalué conformément à la norme EN 14351-1) est tel que Uw≤1,8 W/m².K.

3. Conditions particulières à l'obtention de certificats

La fenêtre ou porte-fenêtre a des caractéristiques de performance et de qualité validées :

- a. soit par la marque de certification de produit : ACOTHERM ;
- b. soit par les marques de certification :
- NF menuiserie PVC certifié CSTB CERTIFIED pour le PVC,
- NF menuiserie aluminium à rupture de pont thermique certifié CSTB CERTIFIED pour l'aluminium,
- NF fenêtres bois pour le bois ;
 - c. soit par une démarche qualité de la validation des performances thermiques (Uw) du système de fenêtres ou portes-fenêtres du type :
- avis technique valide du CSTB pour les produits non traditionnels,
- ou Menuiseries 21 pour les fenêtres ou portes-fenêtres en bois,
- ou homologation de gamme pour les fenêtres ou portes-fenêtres en aluminium à rupture de pont thermique valide du CSTB,
- ou Document Technique d'Application (DTA) valide du CSTB (quels que soient les matériaux utilisés : aluminium ou PVC);



d. soit par des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes établies par un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

X

Mise en place réalisée par un professionnel.

<u>4. Durée de vie conventionnelle</u> 35 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac / m² de fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant			
Zone climatique	Énergie de chauffage		
	Électricité	Combustible	
H1	4 000	6 300	
H2	3 300	5 100	
НЗ	2 200	3 400	

Secteur d'activité	Facteur thermique
Bureaux	0,5
Enseignement	0,4
Commerces	0,5
Hôtellerie -	
Restauration	0,4
Santé	0,9
Autres secteurs	0,4